



Paris, le 19 décembre 2017

Monsieur Stéphane TRAVERT
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07

Monsieur le Ministre,

Les 11, 12 et 13 décembre, vous avez assisté à votre premier Conseil des Ministres décidant annuellement des possibilités de pêche pour les entreprises européennes de pêche. Lors de la rencontre de restitution avec les professionnels français, le mercredi 13 décembre, à Bruxelles, vous avez fait le constat que l'approche de la négociation par la Commission européenne avait été surprenante et suscitait l'exaspération des pêcheurs français.

En effet, si la méthode consistant à se reposer sur des avis scientifiques ou par défaut sur les principes du « document de politique générale sur la fixation des TAC » afin de formuler des propositions de TAC est communément admise, force est de constater, depuis plusieurs années, son dévoiement total par la Commission qui, au lieu de se poser en garante des règles définies par le Parlement européen et le Conseil dans le cadre de la PCP, s'érige en négociateur et défenderesse d'idéologies ou de dogmes.

Cette année, cette dérive fut particulièrement flagrante. Dès les premières propositions de TAC, arrivées par ailleurs incomplètes ou tardivement, le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins avait fermement dénoncé cette approche de la Commission qui faisait fi de ses propres règles de fixation des possibilités de pêche en formulant, pour plusieurs stocks, des propositions volontairement basses et en ne s'appuyant parfois sur aucune justification scientifique sinon que sur l'atteinte du rendement maximum durable en 2018.

Ainsi, outre le timing brouillon et une stratégie de négociation discutable se focalisant sur de « micro aspects » au regard du nombre de stocks en discussion au cours d'une réunion du Conseil, où la question pêche est « réglée » en moins de 48 heures, cette attitude n'est pas digne de ce que l'on doit attendre de la part de hauts fonctionnaires bruxellois. Jouer la négociation sur des mensonges, des comparaisons biaisées, viser l'atteinte prématurée du RMD et faire l'économie de la présentation de scénarios alternatifs ou faire un abcès de fixation sur l'anguille ne peuvent conduire qu'à un rejet de la PCP par des professionnels dont il est exigé toujours plus d'effort et pour lesquels aucune empathie n'est témoignée.

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmem@comite-peches.fr

Ainsi, je pense que nous sommes arrivés à la limite d'un exercice. Les pêcheurs le subissent depuis plusieurs années. Ce n'est plus acceptable.

Mes termes sont durs, accusateurs certainement, mais sont l'expression d'une immense lassitude des professionnels qui, malgré leurs efforts (diminution de la flotte, accroissement de la sélectivité, encadrement des pêcheries, campagnes scientifiques...), ne voient aucun retour.

Vous avez reconnu, à la sortie du Conseil des Ministre qu'il convenait pour les prochaines années de revoir la manière dont se déroule cette prise de décision décidant de la viabilité des entreprises de pêche françaises.

Je vous invite, au nom de tous les pêcheurs français, à porter rapidement une dynamique vers le Commissaire européen Karmenu Vella afin d'amorcer au plus tôt des discussions sur la gouvernance et l'application des règles de fixation des TAC et Quota.

Je souhaite, que la France occupe une place centrale dans ce débat et qu'elle recherche des alliances au sein des autres Etats membres pour lui redonner un rôle moteur dans les négociations européennes et pour recentrer la Commission sur son rôle de garant du respect des Traités et non de co-législateur ou de pseudo « gardienne halieutique » à la manière d'un conservateur de musée.

Parallèlement, et si l'on veut préserver le partenariat « scientifiques-pêcheurs » qui prévaut depuis quelques années dans un climat de confiance, il me paraît essentiel de rappeler à la Commission le respect des trois piliers, à force égale, du développement durable.

Si vous pouvez compter sur toute ma pugnacité pour vous accompagner dans cette démarche, monsieur le Ministre, je compte aussi sur votre détermination pour ouvrir rapidement ce chantier qui conditionne l'avenir des pêches françaises alors que l'on sait que le Brexit représente aussi une menace terrible pour les entreprises de pêche.

Je me tiens ainsi à votre disposition pour organiser une réunion de travail lors de laquelle nous pourrions vous exposer cette volonté de faire évoluer une situation aujourd'hui intenable.

En vous remerciant de l'attention portée à ce courrier et de la prise en considération des spécificités du secteur de la pêche, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Romiti', with a long horizontal stroke extending to the left.

Gérard ROMITI

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins